

particulières à l'époque de la guerre et de l'après-guerre, a surtout servi à répondre aux besoins des jeunes familles à revenu moyen. Aujourd'hui, la situation est différente. Grâce surtout au succès du programme d'action de la SCHL, plusieurs des pressions qui se faisaient sentir sont maintenant disparues et les besoins financiers en ce qui concerne l'achat de maisons sont d'un ordre tel que les institutions prêteuses établies peuvent y répondre, en grande partie, de façon satisfaisante. L'occasion se présente donc d'orienter les ressources et les connaissances considérables de la SCHL vers un domaine qui est négligé depuis trop longtemps au Canada: l'habitation destinée aux gens à faible revenu, y compris les vieillards¹⁰.

Les modifications récentes, qui ont fait de la loi nationale sur l'habitation un instrument bien plus approprié à une tâche de cette nature, constituent le premier pas dans cette voie nouvelle. Le prochain doit manifestement consister dans un programme d'action bien conçu et bien organisé qui appelle la collaboration de tous les paliers de gouvernement; il est encourageant de constater que ce programme est amorcé.

Recommandations

Les recommandations qui suivent portent essentiellement,—comme il convient à la lumière du mandat du Comité,—sur les besoins d'ordre domiciliaire des vieillards; cependant, comme il y a tellement de vieillards qui sont des gens à faible revenu, nos propositions s'inscriront dans la plupart des cas dans le cadre du programme indiqué plus haut.

Le gouvernement fédéral

Le rôle de la SCHL dans le développement de l'habitation ne se limite pas à fournir des fonds, bien que cela soit sa fonction principale en tant qu'organisme fédéral. Les autorités provinciales et municipales du pays ainsi que les entrepreneurs privés et les organismes bénévoles s'adressent aussi à elle comme source de renseignements et de conseils techniques. Chose tout aussi importante, les contacts quotidiens de son personnel extérieur avec les autorités chargées de la planification et de l'habitation dans les diverses régions ont concouru à relever le niveau général du savoir technique et ont créé une masse commune de connaissances et d'expérience dont la SCHL constitue le centre d'échange reconnu.

Nous sommes fortunés au Canada d'en être arrivés à cette situation de compréhension et de soutien mutuels entre les trois échelons de gouvernement qui permet à l'organisme fédéral de jouer un rôle positif dans le domaine de l'habitation sans empiéter sur les prérogatives provinciales. Ce rôle, s'il s'est révélé important jusqu'ici, le sera deux fois plus à mesure que nous pénétrerons avec vigueur dans le domaine de l'habitation sociale où il faudra peut-être établir des règles et des techniques nouvelles et où une collaboration soigneusement planifiée s'impose.

¹⁰ D'après une étude intitulée *Good Housing for Canadians* (1964) réalisée par l'*Ontario Association of Housing Authorities*, «il faudra d'ici 1980 environ un million de logements pour les familles et les vieillards à faible revenu et il en faudra à peu près autant pour les gens à revenu moyen» (p. 8). La première de ces catégories,—logements destinés aux familles gagnant moins de \$3,000,—aurait besoin de subventions; la seconde (logements destinés aux familles gagnant \$3,000 à \$4,500) ne serait pas subventionnée. D'après l'étude, il faudra avoir construit au bénéfice des vieillards à faible revenu 286,000 logements familiaux et 186,000 logements non familiaux durant la période 1961-1980.